



UNODC
Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

**RAPPORT MONDIAL SUR
LA TRAITE DES PERSONNES
2012**

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Résumé analytique

Le présent *Rapport mondial sur la traite des personnes 2012* est l'un des résultats du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, que l'Assemblée générale a adopté en 2010. Dans ce Plan d'action, les États Membres ont chargé l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de recueillir des informations et d'établir, en étroite collaboration avec les autorités nationales, des rapports biennaux sur les tendances et l'évolution de la traite des personnes aux échelons mondial, régional et national. Le présent rapport est le premier de ce genre. Il marque le lancement par l'ONUDC d'une série de rapports mondiaux sur la traite des personnes.

Les précédents rapports de l'ONUDC sur la traite des personnes mettaient en évidence le déficit de connaissances sur cette forme de criminalité et appelaient les États Membres et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mieux comprendre cette infraction complexe d'ampleur mondiale. Il semble que ces appels aient été entendus. Si le tableau général reste quelque peu lacunaire, du fait que les moyens pour détecter et signaler les cas de traite des personnes varient encore considérablement d'un pays à l'autre, les informations disponibles sur lesquelles peuvent s'appuyer les chercheurs ont nettement augmenté ces dernières années. Les conclusions présentées dans le présent rapport reposent donc sur des données factuelles objectives et relativement solides, même si des lacunes importantes subsistent.

Le rapport comprend trois grands chapitres. Le chapitre premier donne un aperçu des caractéristiques et des flux de la traite des personnes au niveau mondial, notamment des profils des délinquants et des victimes, des formes d'exploitation auxquelles se livrent les auteurs de la traite et de la nature des nombreux flux de victimes à travers le monde. Le chapitre II présente une description plus détaillée des caractéristiques et des flux par région. Lorsque les données obtenues le permettent, les sections régionales sont divisées en sous-régions pour permettre une analyse encore plus détaillée, étant donné que la traite des personnes présente souvent des caractéristiques distinctes dans certaines régions. Le chapitre III examine les efforts déployés par les pays pour lutter contre la traite des personnes et les progrès qui ont été accomplis depuis l'entrée en vigueur du Protocole relatif à la traite des personnes en 2003.

On trouvera de plus amples informations sur la page Web du Rapport mondial sur la traite des personnes (www.unodc.org/glotip). Cette page présente notamment les profils des 132 pays étudiés ainsi qu'une note méthodologique qui explique les méthodes employées dans le rapport pour la collecte et l'analyse des données.

Caractéristiques de la traite des personnes au niveau mondial

Pour analyser les caractéristiques de la traite des personnes au niveau mondial, le rapport prend en compte l'âge et le sexe des victimes détectées, le sexe et l'origine (locale ou non par rapport au pays où



sont engagées les poursuites) des auteurs de la traite et l'importance relative des différentes formes d'exploitation.

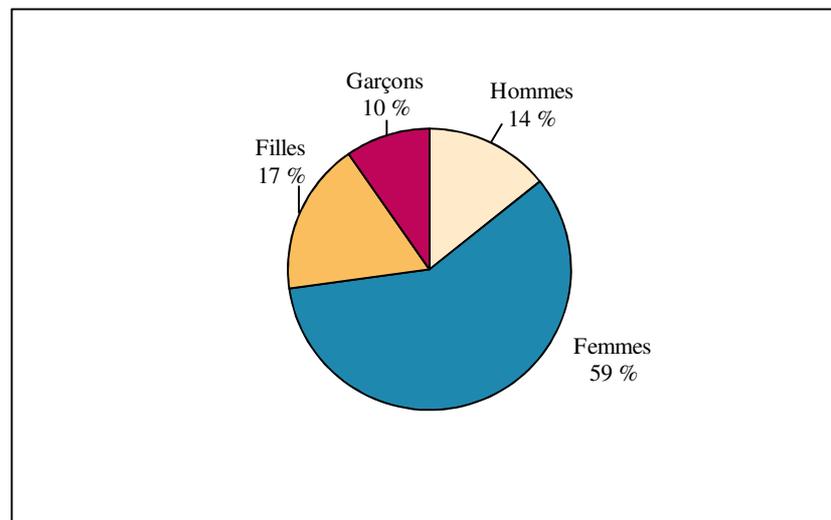
Victimes

Entre 2007 et 2010, les femmes représentaient la majorité des victimes de la traite détectées dans le monde. Si la proportion exacte varie légèrement d'une année sur l'autre, pour la période considérée, on constate qu'entre 55 et 60 % du nombre total de victimes détectées étaient des femmes.

Si les femmes constituent la majorité des victimes de la traite dans le monde, leur part dans le total a quelque peu diminué au cours de la période considérée. Pendant la période 2003-2006, sur trois victimes détectées plus de deux étaient des femmes, comme l'indique le *Rapport mondial sur la traite des personnes* publié en 2009 par l'ONUDC et l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT). La part totale des personnes de sexe féminin de tous âges parmi les victimes de la traite n'a, en revanche, pas beaucoup changé, car la baisse du nombre de femmes victimes détectées a été en partie compensée par l'augmentation de celui des filles. Le nombre de filles a en effet augmenté pendant la période 2007-2010, les filles représentant entre 15 et 20 % du total des victimes détectées.

Pendant cette même période, le nombre d'hommes victimes est resté stable ou a légèrement augmenté: entre 15 et 18 % des victimes détectées étaient des hommes. La tendance pour les garçons a été relativement stable au cours de la période considérée. Ils représentaient entre 8 et 10 % du nombre total de victimes détectées.

Sexe et âge des victimes détectées dans le monde en 2009



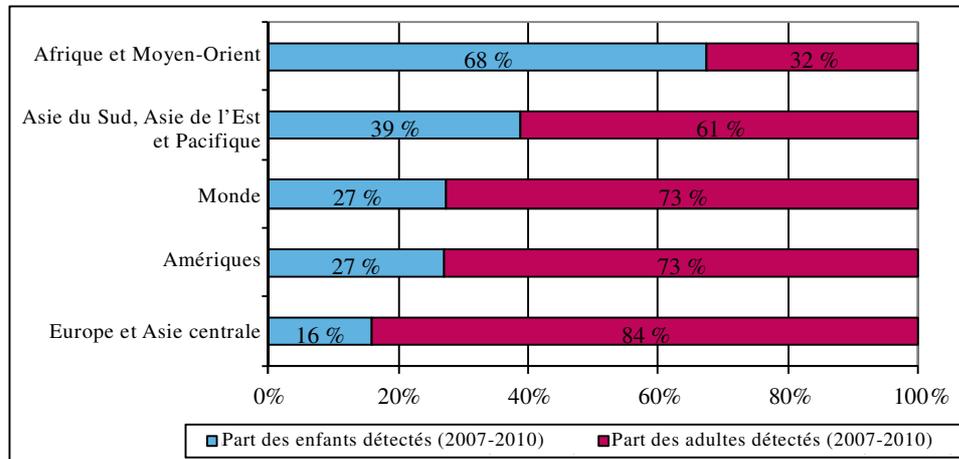
Source: Analyse par l'ONUDC des données nationales.

La traite des enfants – en particulier des filles – semble augmenter. Parmi les victimes détectées dont l'âge était connu et a été signalé au cours de la période 2007-2010, environ 27 % étaient des enfants. À

titre de comparaison, la proportion pour la période 2003-2006 était d'environ 20 %. Toutefois, cette tendance ne s'est pas manifestée de façon homogène à l'échelle mondiale. De nombreux pays ont signalé une augmentation notable de la part des enfants détectés comme victimes de la traite entre 2003 et 2010, tandis que d'autres n'ont fait état d'aucune augmentation ou ont enregistré une baisse. Parmi les enfants victimes, on a plus souvent détecté des filles que des garçons: deux enfants victimes sur trois étaient des filles.

On note des disparités importantes entre les régions en ce qui concerne le sexe et l'âge des victimes détectées. Les pays d'Europe et d'Asie centrale signalent que les enfants représentent 16 % des victimes détectées, tandis qu'en Afrique et au Moyen-Orient, ils représentent environ 68 %.

Part des enfants victimes détectés par région, 2007-2010



Source: Analyse par l'ONUDC des données nationales.

Auteurs de la traite

Les informations émanant de plus de 50 pays montrent que les deux tiers environ des personnes poursuivies et/ou condamnées pour des actes de traite entre 2007 et 2010 sont des hommes. Cette proportion est presque identique pour les poursuites et pour les condamnations. Ces conclusions sont similaires à celles mentionnées dans le *Rapport mondial sur la traite des personnes* de 2009.

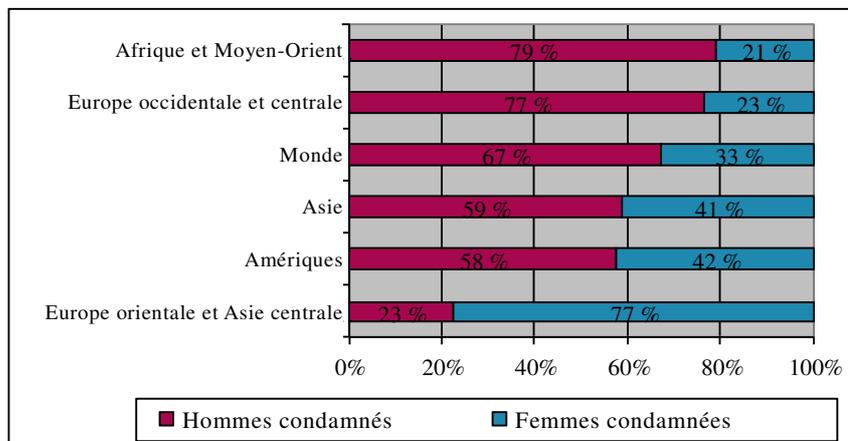
Bien que la majorité des auteurs de la traite soient des hommes, la participation des femmes est plus importante dans ce type de criminalité que dans la plupart des autres infractions. La plupart des pays signalent des taux de délinquance féminine inférieurs à 15 % du total (pour les hommes et les femmes) calculé pour l'ensemble des infractions, avec une moyenne de 12 % environ, alors que 30 % des poursuites et des condamnations pour traite des personnes concernent des délinquantes. Les analyses statistiques révèlent que la participation des femmes à la traite est plus fréquente dans le cas de la traite des filles. Des études qualitatives montrent que les femmes impliquées dans la traite jouent généralement un rôle subalterne au



sein des réseaux et effectuent des tâches dans lesquelles elles risquent davantage d'être détectées et poursuivies que les hommes.

Il existe des différences régionales et sous-régionales marquées au niveau de la participation des femmes à la traite des personnes. En Europe orientale et en Asie centrale, plus des trois quarts des personnes condamnées pour traite sont des femmes. S'il est vrai que les taux de condamnation de femmes sont aussi relativement importants en Asie (quoique largement inférieurs à 50 %), le taux particulièrement élevé enregistré en Europe orientale et en Asie centrale est exceptionnel.

Part des personnes condamnées pour traite, selon le sexe; moyennes régionales/sous-régionales, 2007-2010



Source: Analyse par l'ONUDC des données nationales.

En ce qui concerne la nationalité des personnes condamnées pour traite, la vaste majorité de ces dernières sont des nationaux (du point de vue du pays où les poursuites sont engagées). Bien qu'il y ait d'importantes différences entre les pays, les étrangers représentent près d'un quart des condamnés, taux plus élevé que pour la plupart des autres infractions.

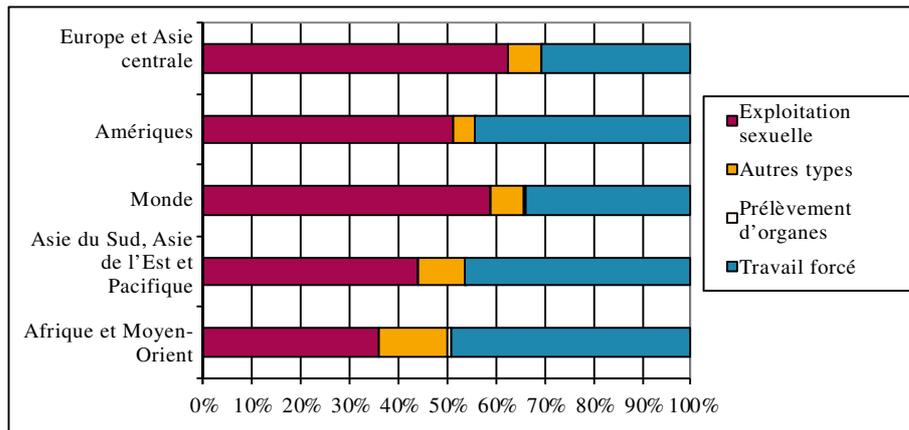
Les différences entre les régions et les sous-régions sont là aussi marquées. Par rapport au reste du monde, les pays d'Europe et du Moyen-Orient signalent davantage d'étrangers parmi les délinquants détectés. Des pays d'une même région peuvent également enregistrer des différences selon le rôle qu'ils jouent dans le flux de la traite, les pays de destination signalant généralement une plus grande proportion d'étrangers parmi les condamnés que les pays d'origine.

Formes d'exploitation

Parmi les régions étudiées dans le rapport, les pays d'Afrique et du Moyen-Orient ainsi que de l'Asie du Sud, de l'Asie de l'Est et du Pacifique détectent davantage de cas de travail forcé, tandis que les Amériques, l'Europe et l'Asie centrale détectent plus de cas d'exploitation sexuelle. Parmi tous les cas détectés dans le monde, la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle est plus fréquente que la traite pour travail forcé. Cette donnée statistique pourrait

toutefois être faussée, car les pays européens détectent plus de victimes que toute autre région. Les formes d'exploitation les plus fréquentes en Europe risquent donc d'être reflétées de manière disproportionnée dans le total mondial, si bien que la part de la traite pour travail forcé indiquée dans le rapport (36 %) est sans doute sous-estimée.

Part de chaque forme d'exploitation dans le total des victimes détectées, par région, 2007-2010



Source: Analyse par l'ONU DC des données nationales.

Parmi les différentes formes d'exploitation détectées, le travail forcé augmente rapidement. Cette tendance peut s'expliquer par le fait que de nombreux pays ont amélioré leurs capacités de détection de la traite pour travail forcé, et que des améliorations ont été apportées à la législation pour que celle-ci s'applique à cette forme d'exploitation. Par rapport aux 18 % relevés pour la période 2003-2006, les cas de traite pour travail forcé détectés ont doublé, pour atteindre 36 % durant la période 2007-2010.

Les détections d'autres formes de traite restent relativement rares. La traite à des fins de prélèvement d'organes, par exemple, représente 0,2 % du nombre total des cas détectés en 2010. Si ce pourcentage est faible, l'étendue géographique des cas détectés est importante, puisque 16 pays de toutes les régions examinées dans le rapport ont signalé ce type de cas. La traite à des fins qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans le Protocole relatif à la traite des personnes, telles que la mendicité, les mariages forcés, l'adoption illégale, la participation à des combats armés et la commission d'infractions (généralement de la petite délinquance ou délinquance de rue), représente 6 % du nombre total des cas détectés en 2010, dont 1,5 % de victimes exploitées à des fins de mendicité. Les données montrent la grande diversité des types de traite (nationale, intrarégionale et interrégionale) et des formes d'exploitation qui sont parfois caractéristiques d'une région, telle, par exemple, la traite d'enfants utilisés comme soldats ou pour des rituels sur le continent africain, même si quelques cas similaires sont aussi constatés dans d'autres régions.

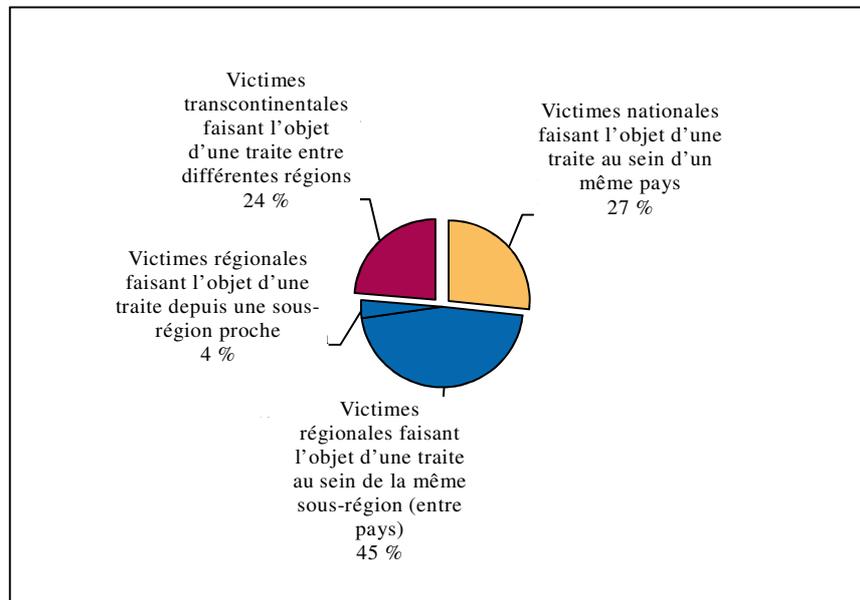


Flux mondiaux de la traite

La traite des personnes est une infraction de portée mondiale qui touche presque tous les pays de chaque région du monde. Entre 2007 et 2010, des victimes de 136 nationalités différentes ont été détectées dans 118 pays du monde, et la plupart des pays ont été touchés par plusieurs flux de la traite. Environ 460 flux distincts ont été recensés dans le monde pendant la période considérée.

La plupart des flux sont intrarégionaux (traite de personnes au sein d'une région): près de la moitié des victimes détectées provenaient d'un pays de la même région que le pays de destination. Près d'un quart des victimes ont fait l'objet d'une traite entre différentes régions, et environ 27 % l'ont été dans leur propre pays (traite au niveau national).

Répartition des flux nationaux, régionaux et transrégionaux dans le total des flux de la traite, 2007-2010



Source: Analyse par l'ONUDC des données nationales.

La distance géographique entre le pays d'origine et le pays de destination joue un rôle dans l'importance des flux de la traite, tout comme les différences économiques. En règle générale, les victimes sont déplacées de régions relativement pauvres vers des régions plus prospères. Cette tendance générale se vérifie dans de nombreuses régions et sous-régions du monde. On note toutefois que la plupart des pays ne sont pas seulement soit des pays d'origine, soit des pays de destination, mais les deux à la fois.

Flux de la traite et pays de destination

Comme indiqué plus haut, près de la moitié de la traite a lieu au niveau intrarégional. Plus de 75 % des flux considérés portent sur des distances courtes à moyennes. Ce chiffre peut s'expliquer dans une large mesure par le souci de commodité et la volonté de réduire les

risques qui motivent les auteurs de la traite, étant donné que les courtes distances facilitent la gestion de l'exploitation.

Du point de vue des pays de destination, il en découle que la majeure partie des victimes de la traite sont déplacées au sein de leur région d'origine, ce qui se vérifie pour toutes les régions et presque toutes les sous-régions. Les pays d'Asie du Sud, d'Asie de l'Est et du Pacifique, ainsi que ceux d'Afrique, d'Europe orientale et d'Asie centrale détectent presque exclusivement des victimes déplacées au sein de leur région (y compris de leur pays), tandis que plusieurs pays du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale et centrale relèvent des parts relativement élevées de victimes provenant d'autres régions ou sous-régions.

Les pays d'Europe occidentale et centrale enregistrent la plus grande diversité d'origines et les plus grandes distances pour les flux de la traite. Au cours de la période considérée, les victimes détectées dans ces deux sous-régions étaient de 112 nationalités différentes et provenaient de toutes les régions du monde. Toutefois, 64 % des victimes provenaient de pays d'Europe occidentale et centrale.

En Amérique du Nord, la situation est globalement similaire. Un tiers des victimes détectées étaient originaires d'une autre région, alors que la grande majorité des victimes provenait d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes.

Le Moyen-Orient est la région où les cas de traite impliquant une grande distance sont les plus fréquents, environ 70 % des victimes détectées étant originaires d'autres régions. Entre 2007 et 2010, des victimes d'une quarantaine de nationalités différentes y ont été détectées, dont des ressortissants d'une vingtaine de pays n'appartenant pas à l'Afrique et au Moyen-Orient (principalement des Européens et des Asiatiques).

Flux de la traite et pays d'origine

Du point de vue des pays d'origine des victimes de la traite, il existe là aussi des différences régionales importantes. Les ressortissants de pays d'Europe occidentale et centrale sont presque exclusivement détectés en Europe. De même, les victimes originaires d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes ainsi que d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient n'ont pas souvent été détectées en dehors de leur région d'origine.

Les victimes d'Asie de l'Est et du Sud, d'Amérique du Sud, d'Afrique subsaharienne et d'Europe orientale, en revanche, ont été détectées dans plusieurs pays hors de leur région d'origine. Il y a toutefois des différences notables entre ces flux lorsque l'on considère leur volume et leur dispersion géographique. La traite des personnes originaires d'Afrique subsaharienne, par exemple, est intense en Afrique et au Moyen-Orient, ainsi qu'en Europe occidentale, mais est largement confinée à ces destinations.

Les victimes d'Amérique du Sud et d'Europe orientale sont détectées dans divers pays de différentes régions et sous-régions, y compris le Moyen-Orient, l'Asie de l'Est ainsi que l'Europe et les Amériques.



Toutefois, elles sont détectées en nombre limité hors de leur région d'origine.

Les victimes d'Asie de l'Est sont détectées en nombre relativement élevé dans beaucoup de pays du monde entier, faisant du flux issu de cette région le flux transnational le plus important au niveau mondial.

Traite à l'échelle nationale

La traite à l'échelle nationale (au sein du même pays) représentait plus de 25 % du nombre total des victimes détectées à l'échelle mondiale et ce type de traite a été signalé par plus de 60 des 83 pays ayant communiqué la nationalité des victimes. Un nombre croissant de cas de traite à l'échelle nationale ont été détectés et signalés ces dernières années. La part de cette traite dans le nombre total des cas détectés est passée de 19 % en 2007 à 31 % en 2010.

Caractéristiques et flux régionaux

Europe et Asie centrale

Une grande partie des victimes de la traite détectées en Europe et en Asie centrale étaient des femmes, tandis que les enfants représentaient environ 16 % des victimes. Les cas détectés de traite d'enfants ont quelque peu augmenté durant la période considérée. La traite à des fins d'exploitation sexuelle était le type le plus souvent détecté.

Les victimes de la traite internationale en Europe occidentale et centrale proviennent le plus souvent des Balkans: 30 % des victimes de cette traite sont des nationaux de cette région. D'autres origines fréquemment détectées sont l'Afrique de l'Ouest (14 % des victimes), l'Asie de l'Est (7 %), les Amériques (7 %), l'Europe centrale (7 %) et l'Europe orientale et l'Asie centrale (5 %). La traite à l'échelle nationale concerne environ un quart des victimes détectées.

Les victimes détectées dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale proviennent presque exclusivement de la même sous-région. Des victimes originaires d'Europe orientale et d'Asie centrale ont également été détectées en Europe occidentale et au Moyen-Orient. Certains éléments montrent que la traite depuis l'Europe orientale et l'Asie centrale vers d'autres régions du monde tend à diminuer.

Amériques

Les personnes de sexe féminin sont les principales victimes détectées. Les enfants représentent environ 27 % des victimes détectées dans la région. Le travail forcé est fréquent dans les Amériques, avec 44 % des cas détectés. L'exploitation sexuelle représente un peu plus de la moitié des cas détectés.

La plupart des flux de la traite qui concernent des pays des Amériques sont intrarégionaux. Au cours des années considérées, les autorités des pays d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale ont principalement détecté des victimes originaires de ces deux sous-régions, qui avaient fait l'objet d'une traite soit au niveau national, soit au niveau international. De même, les victimes détectées dans les pays d'Amérique du Sud étaient essentiellement des nationaux du même pays ou des personnes originaires d'un autre pays de la sous-région.

S'agissant des flux interrégionaux, nombre de victimes originaires d'Asie du Sud et de l'Est ont été détectées dans l'ensemble des Amériques, représentant environ 28 % des victimes en Amérique du Nord, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, et environ 10 % en Amérique du Sud. Des victimes originaires des Amériques, en particulier d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et des Caraïbes, ont été détectées en grand nombre en Europe occidentale et centrale.

Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique

La majorité des victimes détectées en Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique étaient des femmes. Le taux de femmes condamnées pour traite des personnes est relativement élevé dans la région, où l'exploitation par le travail forcé (47 % des victimes) est plus courante que l'exploitation sexuelle (44 %), et l'exploitation par la servitude domestique est aussi fréquemment signalée.

Si la plupart des flux touchant l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et le Pacifique sont intrarégionaux (voire nationaux), la région est également une région d'origine importante de la traite interrégionale. Des personnes provenant d'Asie de l'Est ont été détectées dans 64 pays à travers le monde, souvent en assez grand nombre. Des victimes sud-asiatiques ont également été détectées dans de nombreux pays de destination.

Afrique et Moyen-Orient

Environ les deux tiers des victimes détectées en Afrique et au Moyen-Orient étaient des enfants. Près de la moitié des victimes de la traite étaient exploitées pour un travail forcé, tandis que 36 % faisaient l'objet d'une exploitation sexuelle. D'autres formes de traite, dont l'utilisation comme enfants soldats, pour des rituels et à d'autres fins représentaient 14 % des cas dans la région.

Il existe des différences marquées entre les sous-régions en termes de flux de la traite. Les pays du Moyen-Orient sont avant tout des pays de destination pour les victimes, en particulier pour celles d'Asie de l'Est, qui représentaient 35 % des victimes détectées au Moyen-Orient pendant la période considérée, et pour celles d'Asie du Sud (23 % des victimes détectées). D'autres origines notables sont l'Afrique subsaharienne (20 %) ainsi que l'Europe orientale et l'Asie centrale (10 %).

La plupart des victimes détectées en Afrique subsaharienne sont déplacées au sein de leur pays d'origine ou de la sous-région. Les victimes originaires de l'Afrique de l'Ouest constituent une part importante de la traite en Europe, tandis que celles originaires de l'Afrique de l'Est représentent une part importante des victimes détectées au Moyen-Orient.

La réponse de la justice pénale dans le monde

Des progrès considérables ont été réalisés dans la lutte contre la traite des personnes, en particulier depuis l'entrée en vigueur du Protocole relatif à la traite des personnes en 2003. Cent trente-quatre pays et territoires ont incriminé la traite des personnes en établissant une infraction spécifique conformément aux dispositions du Protocole. Par



ailleurs, le nombre de pays qui n'ont pas encore incriminé la traite des personnes a diminué de plus de moitié entre 2008 et 2012.

En termes de condamnations, les progrès restent limités. Sur les 132 pays examinés par le rapport, 16 % n'ont relevé aucune condamnation pour traite des personnes entre 2007 et 2010. Cela étant, davantage de pays ont signalé des augmentations plutôt que des diminutions du nombre de condamnations pendant cette période.

Des défis de taille doivent encore être relevés pour appliquer pleinement le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, notamment dans trois domaines: les connaissances et la recherche, la mise en place et le développement des capacités, et le suivi et l'évaluation. Les progrès réalisés sur ces fronts aideront la communauté internationale à atteindre l'objectif ambitieux fixé par le Plan d'action mondial, à savoir mettre un terme au crime odieux qu'est la traite des personnes.